

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 059-200041960-20211213-CC_2021_230-DE

DELIBERATION
CC_2021_230

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

*Vote du taux de la taxe
d'enlèvement des
ordures ménagères -
TEOM*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 6 décembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROYSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 4

FINANCES

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le Conseil Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération n° 2020_044 du conseil communautaire du 9 mars 2020 relative à la suppression du zonage de la TEOM,

Vu la présentation du budget primitif 2022,

Considérant que le besoin de financement du service « collecte et traitement des ordures ménagères » nécessite d'avoir recours à une majoration du taux de TEOM,

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, pour 49 VOTANTS)

- ***De fixer pour 2022 le taux de TEOM à 17,50%.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

